

Adhésion en 2022



Remplir le formulaire d'adhésion en ligne

Avant le 17 avril :

Documents à fournir :

- Fiche Titulaire/Suppléant dûment remplie
- Habilitation écrite des candidats par le Responsable légal de l'association

Binôme

Par mouvement associatif

Titulaire

Remplir fiche titulaire

Suppléant.e

Remplir fiche suppléant

Envoi par mail à :

• ile-de-france@france-assos-sante.org

Copie à :

• deontologie@france-assos-sante.org

Assemblée Régionale du 13 mai 2022 matin

- Adoption du Rapport d'activité
- Présentation du rapport moral, du plan stratégiques, des comptes N-1, du budget N
- Election des membres du comité régional

ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL

Chaque collège désigne 1 binôme (titulaire/suppléant du même mouvement associatif)

Collège 1	Collège 2	Collège 3	Collège 4	Collège 5	Collège 6	Collège 7
Titulaire Suppléant.e	Titulaire Suppléant.e	Titulaire Suppléant.e	Titulaire Suppléant.e	Titulaire Suppléant.e	Titulaire Suppléant.e	Titulaire Suppléant.e

L'ensemble des membres de l'AR valident les binômes

→ Si un binôme n'obtient pas la majorité, le collège est invité à désigner un autre binôme.

Élection des autres binômes sans tenir compte du collège d'appartenance

Comité régional 13 mai 2022 après-midi

Elections des membres du Bureau



DPI à adresser pour le 25 avril à deontologie@france-assos-sante.org

Bureau composé de 9 membres MAXIMUM

1 Président.e



1 Vice-Président.e



1 membre (titulaire) par collège